

APPEL DU SOMMET PARLEMENTAIRE UA – UE
RELATIVE A LA TRAITE D'ETRES HUMAINS EN LYBIE

Nous,

Parlementaires de l'Union Africaine et de l'Union Européenne, réunis à Abidjan du 27 au 28 Novembre 2017, dans le cadre du 4^{ème} Sommet Parlementaire Union Africaine-Union Européenne,

Consternés et indignés par le phénomène de la vente d'êtres humains ainsi que les actes de torture et d'humiliation dont sont victimes les migrants africains en Libye.

Soulignant que ces pratiques, d'un autre âge, ignobles et inqualifiable, ne sauraient trouver leur place dans ce monde, au 21^{ème} siècle.

Rappelant que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'Assemblée Générale des Nations Unies, adoptée en 1948, énonce, en ses articles 4 et 5 :

« art. 4: Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes »,

« art. 5: Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

Condamnons par conséquent, sans équivoque, et avec la dernière énergie: l'esclavage, la torture et les actes humiliants qui prévalent actuellement en Libye ;

Invitons les gouvernements Africains à prendre des mesures urgentes, en coopération avec les autorités Libyennes, afin de mettre un terme à cette situation.

Exhortons les gouvernements des pays Africains à élaborer des politiques de bonne gouvernance et de développement à même de créer des emplois et d'assurer un mieux-être aux populations africaines en général, aux femmes et aux jeunes en particulier.

Proposons la mise en place par l'UA et l'UE d'une structure conjointe de réflexion et d'action pour une meilleure prise en charge des questions de migrations.

Demandons enfin à la Communauté internationale, de tout mettre en œuvre afin que les auteurs et les commanditaires de cette traite d'êtres humains soient arrêtés et jugés par les juridictions compétentes.

Soumis par l'Honorable KONE DOGNON

**DECLARATION OF THE AU-EU PARLIAMENTARY SUMMIT
ON THE TRAFFICKING IN HUMAN BEINGS IN LYBIA**

We, parliamentarians of the AU and the EU, learn with dismay and indignation at the sale of human beings and the acts of torture and humiliation suffered by migrants in Libya. These ignoble and unspeakable practices of another age, don't have their place in this world, in the 21st century, in our civilizations.

The Universal Declaration of Human Rights of the General Assembly of the United Nations, adopted in 1948, recalls in these articles 4 and 5:

"Art. 4: No one shall be held in slavery or servitude; slavery and the slave trade are prohibited in all their forms ".

"Art. 5: No one shall be subjected to torture or to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment ".

As such,

We condemn unequivocally and with the utmost energy: the slavery, torture and humiliating acts that prevail in Libya;

We call on African governments to take urgent measures, in cooperation with the Libyan authorities, to put an end to this situation.

We urge the governments of African countries to develop good governance and development policies that can create jobs and improve the well-being of African people in general, and in particular women and youth.

We propose the establishment by the AU and the EU of a joint structure of reflection and action for better handling of migration issues.

Finally, we call on the international community to make every effort to ensure that the perpetrators and sponsors of this trafficking in human beings are arrested and tried by the competent courts.

Submitted by the Honorable KONE DOGNON